

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 2 février 2018 à 20h30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances
après convocation légale en date du vendredi 26 janvier 2018
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Eric MOREL, Josette NICOLIN, Max WETSTEIN, Myriam FUMEY, Sylvain BOUCHER, Stéphanie GIBERT, Nathalie DECORBEZ, Olivier MAGNIN, Stéphane CONDAMINE.

Absent excusé : aucun, les 15 conseillers sont présents.

Secrétaire de séance : Michel LANQUETIN

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

● **Présentation et mise en place du dispositif de participation citoyenne par le lieutenant Covin,**

Approbation en début de séance du dernier compte rendu de Conseil municipal du 1^{er} décembre 2017, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. Délibérations :

● **Mise en place du dispositif de participation citoyenne présenté par le lieutenant Covin de la gendarmerie de St Vit.**

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE :

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie, il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection,).

Les principaux objectifs de la démarche :

1. Etablir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
2. Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
3. Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Une réunion d'information avec les habitants de Pouilley-Français est prévue en avril 2018, un dépliant d'information sera remis avec la lettre N° 21 ou 22.

Le Conseil municipal se prononce par 11 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.

● Demande de subvention du Secours Populaire :

Suite à une demande de soutien financier du 7 décembre 2017 de la part du Secours populaire français pour 2018 (pas de somme précise demandée).

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix contre.

● Achat d'un véhicule :

Le camion actuel nécessite beaucoup de réparations (environ 1000 à 2000 € par an) bien qu'il ne comporte que peu de km, de plus d'importantes réparations sont à prévoir en 2018.

Deux propositions concernant le changement de véhicule communal de l'employée municipale :

-Renault trucks (457,20 €TTC/mois), avec reprise du véhicule,

-L'UGAP (549,42 € TTC/mois), sans reprise du véhicule,

La proposition de Renault trucks est plus intéressante financièrement et aussi par la reprise de notre véhicule :

Reprise de notre véhicule IVECO 5000 € HT soit 6000 € TTC

Plan de financement pour un Renault trucks maxity 3t5 / ccab 2.5m /130e6.

Puissance fiscale : 10 cv

Diesel 4 cylindres en ligne - 4 temps - injection directe Common rail.

1er loyer majoré de 5000 € HT soit 6000 € TTC

71 mensualités de 381 € HT soit 457,20 € TTC

Jeux de rehausse grillagées, attache remorque et équipement sécurité offerts.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour la proposition de Renault Trucks.

● Validation des transferts de charges 2017 & Evaluation prévisionnelle des transferts de charges prévus en 2018 :

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 18 décembre 2017, avant le Conseil communautaire, en vue de valider le montant définitif des transferts de charges effectués en 2017 et d'évaluer le montant prévisionnel des transferts de charges prévus en 2018. Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées en 2017 et 2018.

●Le Conseil municipal approuve le montant définitif des charges transférées au Grand Besançon en 2017, décrit dans le rapport de la CLECT du 18 décembre 2017.

●Le Conseil municipal approuve le montant prévisionnel des transferts de charges prévus en 2018, décrit dans le rapport de la CLECT du 18 décembre 2017.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Adhésion des communes de Valay et Vénère au SIEVO :**

Après débat, lors de l'Assemblée générale du 27 octobre 2017, le Comité syndical s'est prononcé à l'unanimité pour l'adhésion de ces deux communes et la modification des statuts.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016 :**

Ce présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Transfert des biens immobilier et mobilier et des contrats eau et assainissement :**

- Approuver les conditions de transfert à la CAGB des biens immobiliers, mobiliers et des contrats liés aux services d'eau et d'assainissement
- Autoriser le maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition de biens ainsi que tout avenant éventuel de transfert.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Transfert des recettes eau et assainissement à la CAGB :**

Le conseil de communauté de la CAGB a délibéré le 26 juin dernier pour prendre les compétences Eau et Assainissement à compter du 1er janvier 2018, décision approuvée par 55 communes et entérinée par un arrêté du Préfet du Doubs en date du 24 novembre 2017.

Il est donc nécessaire de valider les modalités de transfert des recettes à la CAGB pour permettre l'exercice effectif de cette compétence dès le 1er janvier 2018 et la mise en place opérationnelle des services qui assureront la continuité et le financement du service, la distribution de l'eau aux habitants, la collecte et le traitement des eaux usées.

Il convient d'autoriser la CAGB à facturer et encaisser la recette correspondant à la consommation depuis le dernier relevé de compteur (ou son estimation) facturé par la commune.

Sur proposition du maire, le conseil municipal est invité à :

- autoriser la CAGB à facturer et encaisser la recette correspondant à la consommation depuis le dernier relevé de compteur (ou son estimation) facturé par la commune.

Le Conseil municipal se prononce par voix 15 pour.

● **Travaux sylvicole ONF pour 2018 :**

Suite à la réunion avec l'ONF et la commission bois et compte tenu d'une part des 5180 € HT à régler cette année pour le forfait plantation de la parcelle 11, du faible montant prévisible des ventes pour l'année 2018 (uniquement du sapin), la commission préconise de se concentrer sur les travaux dans les parcelles 5 et 6 (1633.28 € HT) ainsi que les travaux pour la plantation de douglas dans la parcelle 11 (2346.30 € HT).

Soit 9965.54 € TTC pour les travaux sylvicoles 2018.

Les travaux dans la parcelle 22 se feront en 2019.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Demande de subvention pour la rénovation de la bibliothèque au Conseil départemental :**

Les travaux envisagés ont un coût prévisionnel de 25 970.57 € HT (soit 31 164.68 € TTC), le Conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil départemental pour un montant de 4985.29 €

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

1. Infos et tour de table :

- Lettre N° 20 à distribuer,
- 9 février : Boum organisée par L'APel, préparer le préau pour cette date,
- 24 février : Soirée ski et tartiflette à la Maison pour tous organisée par le Comité des fêtes,
- 10 mars : Théâtre à la Maison pour Tous, organisé par la commune,
- 17 mars : Carnaval avec le clown ZUCCO organisé par le Comité des fêtes,
- 23 mars : Festival du Chat'Pitre, organisé par la bibliothèque,
- 30 mars : budget primitif à 20 heures,**
- le Conseil municipal donne son accord pour l'installation d'un cirque dans notre commune les 26 et 27 mai 2018, prendre contact avec l'organisateur.
- Le harcèlement moral – Les infractions pénales, document remis,
- Départ de Claude Rolet, lecture du courrier,
- Comité de pilotage pour les futurs travaux de l'église :
Michel Lanquetin, Chantal Jeanvoine, Claude Danloue, Christian Baud, Josette Nicolin, Stéphane Condamine, Denis Jeanvoine.
- Prendre R/V avec M. Lhomme pour abattage d'arbres,
- Commissions bâtiments et voirie le mardi 6 février à 20h30,
- Recrutement en cours pour le poste de Christian Pagnot (départ en retraite),
- Décès du doyen du village Monsieur Maillot le 1^{er} février 2018,
- Olivier Magnin sera absent le 2 mars et donne procuration à Catherine Duc.

-La prochaine réunion de Conseil municipal se tiendra le 2 mars, en mairie à 20h30.

La séance est levée à 22 heures 45.

Yves Maurice, Maire de Pouilley-Français